Communiqué de presse

L'Assurance retraite Île-de-France et l'AORIF renforcent leur coopération en faveur de l'habitat des retraités

Paris, le 25 septembre 2019

L'Assurance retraite Île-de-France et l'Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France (AORIF) ont signé une convention de partenariat pour une durée de quatre ans ce mercredi 25 septembre. L'objectif ? Réaffirmer leur engagement en faveur du bien-vieillir des retraités du parc locatif.

Fortes de leurs actions communes menées depuis 2016 à destination des bailleurs sociaux, l'Assurance retraite Île-de-France et l'AORIF ont formalisé leur partenariat lors du Congrès HLM 2019 à Paris.

L'offre de service de l'Assurance retraite Île-de-France en faveur de la prévention de la perte d'autonomie des retraités âgés, et plus particulièrement les conseils et aides à l'adaptation de l'habitat et du cadre de vie – ateliers et actions collectives sur l'adaptation du logement, aides financières à l'aménagement des logements et des parties communes, prêts à taux zéro et subventions pour la construction ou la réhabilitation de lieux de vie collectifs – sont autant de leviers que les bailleurs sociaux peuvent mobiliser pour faciliter l'adaptation de leur parc au vieillissement de leurs locataires âgés.

Cette convention de partenariat, signée pour la période 2019-2022, s'articule ainsi autour des trois axes suivants :

– le renforcement des actions et de la connaissance des enjeux du vieillissement dans le parc social ;

– la poursuite de l'adaptation du parc social francilien au vieillissement des locataires ;

– la diversification de l'offre d'habitat et des services en faveur des seniors.

Un comité de pilotage, mis en place pour le suivi de cette convention, a pour mission :

– de piloter et d'évaluer, sur la base de critères prédéfinis et partagés, les actions déployées dans le cadre de cette convention afin qu'elles se traduisent par des interventions effectives et adaptées auprès des publics visés ;

– de définir annuellement le plan d'actions de l'année à venir.

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale
En Île-de-France, la Cnav tient le rôle de caisse de retraite régionale : c'est l'Assurance retraite Île-de-France. Elle gère la retraite du régime général en assurant la tenue des comptes des assurés, le calcul et le paiement des retraites et des prestations d'action sociale. Elle mène également une politique de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement de l'attestation de paiement, etc.). www.lassuranceretraite-idf.fr

L'AORIF, l'union sociale pour l'habitat d'Île-de-France
L'AORIF est l'association professionnelle regroupant les organismes HLM œuvrant en Île-de-France et adhérant à l'une des fédérations de l'Union sociale pour l'habitat (OPH, ESH, Coopératives d'HLM et Sacipap). 10 entreprises publiques locales (EPL) sont membres associés. 136 organismes de logement social adhèrent à l'AORIF. Ils gèrent 1,2 million de logements locatifs sociaux, soit 25 % des résidences principales d'Île-de-France, et logent près de 3 millions de personnes.
www.aorif.org

Contacts presse
AORIF
Vincent Rougeot v.rougeot@aorif.org /
Tél : 01 40 75 52 91
Angélique de Saint Seine angelique@agencethedesk.com
Tél : 06 08 32 74 15

L'Assurance retraite Île-de-France
Virginie Goffin, virginie.goffin@cnav.fr

@Cnav_actu